



Projet SMITH

Braquage des Caisses d'Épargne et des Banques Populaires par BPCE

Le projet SMITH consiste à faire racheter par BPCE à Natixis les activités de SFS (Services Financiers Spécialisés : crédit-bail, affacturage, crédit conso, garanties etc...) en ponctionnant les fonds propres des CE et BP régionales. Comble de l'ironie, par cette opération, les CE et BP financent le rachat d'une partie de leur propre fonds de commerce !

Quel est le montage financier ?

Les CE et BP apportent 1,2 milliards à BPCE qui, de son côté, emprunte 1,5 milliards pour réunir la somme de 2,7 milliards nécessaire à l'opération.

Natixis s'empresse de reverser un dividende exceptionnel de 1 milliard à ses actionnaires (dont BPCE). Le solde de cette opération (environ un milliard) servira à respecter les exigences de fonds propres issues de la réglementation Bâle III et bien évidemment apportera des liquidités à Natixis pour faire ses courses sur les marchés.

Quels sont les objectifs poursuivis ?

Accroître les bénéfices et donner à BPCE plus de pouvoir avec la responsabilité de missions opérationnelles. Jusqu'alors, BPCE n'exerçait que des fonctions régaliennes de conformité, de contrôle et de stratégie.

Les justifications officielles ne sont pas apparues comme très convaincantes au Cabinet SECAFI qui a mené une expertise sur les implications du projet SMITH à la demande des élu-es du Comité de Groupe, expertise qu'il a fallu prendre en charge sur les propres fonds du Comité de Groupe car refusée par la direction de BPCE.

- SECAFI s'interroge sur les méthodes de valorisation des activités cédées qui permettent à Natixis d'encaisser une plus-value de 800 M€ payée par les CE et les BP.
- Le coût réel de l'opération en conseils juridiques et financiers n'est pas dévoilé. La facture pour BPCE s'élève déjà à 12 M€ !

- Le cabinet a interpellé les élu-es du Comité de Groupe sur le bienfondé du maintien des seules activités d'assurance chez Natixis.
- **A court terme, il nous met également en garde quant au risque que le projet SMITH fait peser sur le niveau de l'intéressement et de la participation 2019 :** « Sur 2019, les établissements devront supporter le coût de l'augmentation de capital, sans contrepartie immédiate. Il peut y avoir potentiellement un impact sur l'intéressement / participation 2019 versé en 2020. Soulignons, par ailleurs, que cette distribution de dividendes repose sur une progression des résultats des filiales acquises et donc de l'activité générée pour l'essentiel par les banques et les caisses. Enfin, un taux de distribution des résultats de 60 % sur les activités acquises nous semble un peu ambitieux, du fait de la croissance des RWA sur la période 2018-2020 et donc du besoin de fonds propres supplémentaires qui absorberait déjà plus de 40 % des résultats escomptés. »

Une fois de plus, les CE et BP passent à la caisse. Comme



d'habitude, ce sont les salarié-es qui vont payer l'addition, tout d'abord par l'impact du projet sur l'intéressement et la participation puis par le blocage

prévisible des salaires. Pendant ce temps-là, on peut être sûrs que quels que soient leurs résultats, les « premiers de cordée » de BPCE vont continuer de toucher des rémunérations indécentes.

Pour SUD-Solidaires, cette opération est avant tout financière, permettant de compenser les nouvelles pertes de trading de Natixis de 260 M€ et de BPCE lors du rachat de la néo-banque Fidor pour 232 M€. Et, comme par hasard, la banque conseil retenue pour l'opération est... la banque Rothschild dans laquelle F. Pérol, ancien dirigeant du groupe BPCE, est l'un des associés ! N'y aurait-il pas là des petits arrangements entre amis ?

Paris, le 28 février 2019 / 02-2019

Le bureau national **SUD-Solidaires** BPCE : Jérôme Bonnard – Gabriel Breuillat – Fabien Cloirec – Chrystelle Dechâtre-Bonnard – Jean Feuz – Mélissa Hilaire – Alain Quesne